

de loi (bill 129) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1935.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la première et la deuxième fois. Il est étudié en comité et fait l'objet d'un rapport, puis est lu pour la troisième fois et adopté.

#### PROROGATION DU PARLEMENT

Le major A. R. Thompson, huissier de la verge noire, remet le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

#### PROJETS DE LOI SANCTIONNES

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.  
Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels, au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant.

Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi concernant la St. Clair Transit Company.

Loi concernant la marine marchande.

Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers.

Loi pour faire droit à Eugénie Margaret O'Reilly Stavert.

Loi pour faire droit à George Harold Allen.

Loi pour faire droit à Ena Beatrice Duclos Boyd.

Loi pour faire droit à Paul Herbert Addy.

Loi constituant en corporation la Security National Insurance Company.

Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Discount and Loan Corporation of Canada.

Loi constituant en corporation la Personal Finance Corporation.

Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise.

Loi constituant en corporation The Small Loan Company of Canada.

Loi modifiant la Loi de la députation, 1933.

Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi concernant la radiodiffusion.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi constituant en corporation la Banque du Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi pourvoyant à la construction et à l'amélioration de certains ouvrages et entreprises publiques dans tout le Canada.

Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à la Chambre des communes.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du dix-septième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je désire vous exprimer combien j'apprécie le soin avec lequel vous avez étudié les diverses mesures qui vous ont été soumises au cours de la présente session, et vous féliciter de l'étendue et de l'importance de la législation que vous avez adoptée et qui est d'un intérêt fondamental pour la vie économique et sociale du Canada. C'est avec une grande satisfaction que l'on constate que l'amélioration des conditions économiques, qui se manifestait au début de la session, se continue encore aujourd'hui. Ce relèvement se traduit par une augmentation sensible du revenu national, par un commerce plus considérable avec les diverses parties de l'Empire et avec l'étranger, et par la diminution du chômage dans tout le pays. Les balances commerciales en notre faveur ont raffermi notre change, et le crédit de la nation n'a jamais été plus solide. La loi constituant la Banque du Canada pour faire fonction de banque centrale permettra d'exercer, dans une sage mesure, le contrôle public du crédit et de la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation et elle assurera au Canada plus de liberté sur les marchés du change international. La Loi des banques a subi sa révision décennale et les modifications nécessaires y ont été faites pour améliorer nos institutions monétaires et bancaires.

Une loi a été adoptée pour perfectionner les méthodes et les procédés de vente des produits naturels. J'exprime le ferme espoir qu'elle fournira à nos producteurs de denrées fondamentales les moyens d'exercer sur la vente de leurs produits un contrôle régulateur qui sera à leur avantage comme à celui du consommateur.